

2018-04-09

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. MARTIN MEILLEUR
M. FERNAND GEMME**

**M. GUY GAUTHIER
M. STEVE LEGGETT**

**M.SÉBASTIEN DESORMEAUX
M^{ME} JOSÉE DUPUIS**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**
La Directrice Générale / Secrétaire-trésorière, **M^{ME} MARIE-PIER LALONDE GIRARD** est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal des séances du 12 et 26 mars
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Rejet des soumissions pour l'agrandissement du garage et de la caserne
 - Carte Visa Desjardins
 - Embauche d'un Journalier conducteur saisonnier
 - Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
 - Publicité Balade au cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre
 - Appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux
 - Mise en vente du terrain matricule 9486-41-8605
 - Adoption du plan de mise en œuvre local
 - Modification d'accès à ClicSÉQR
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

* * * * *

2018-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité

2018-04-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal des séances du 12 et 26 mars 2018, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le procès-verbal des séances du 12 et 26 mars 2018 soit approuvé, tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION DE MADAME TANYA LANDRY, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT, LA PLUME, ATELIER D'ÉDUCATION POPULAIRE.

Suite à la présentation de Madame Landry, le conseil a pris la décision d'annuler la facturation datée du 29 janvier 2018 numéro 1498 pour le prêt de la salle.

2018-04-03 REJET DES SOUMISSIONS POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE - CASERNE

CONSIDÉRANT la résolution R2017-07-10-18 mandatant Monsieur André Pilon, ingénieur-conseil, à effectuer l'appel d'offres pour l'agrandissement du garage et de la caserne ;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues de Construction A.M. Martineau au montant de 637 332.55 \$, Construction Telmosse au montant de 657 670.88 \$, DLS Construction au montant de 745 038.00 \$, Groupe Laverdure Construction au montant de 655 357.50 \$ ainsi que LTL Construction au montant de 536 795.28 \$;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La Municipalité de Namur rejette toutes les soumissions pour le projet d'agrandissement du garage et de la caserne.

Adopté à l'unanimité

2018-04-04 CARTE VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Pier Lalonde Girard a été embauchée à titre de Directrice générale;

CONSIDÉRANT que Madame Cathy Viens ne travaille plus au sein de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QUE La Directrice générale soit mandatée à fermer la carte Visa Desjardins de Madame Viens.

QU' Une nouvelle carte de crédit soit émise pour Marie-Pier Lalonde Girard avec une limite de crédit de 1250 \$

Adopté à l'unanimité

2018-04-05 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER CONDUCTEUR SAISONNIER

CONSIDÉRANT la résolution 2017-06-12-06 embauchant Monsieur Keith Currie à titre de Journalier conducteur saisonnier ;

CONSIDÉRANT que le conseil est satisfait du rendement de Monsieur Keith Currie ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'embauche de Monsieur Keith Currie à titre de journalier conducteur saisonnier soit autorisée.

QUE La directrice générale soit autorisée à signer le contrat d'embauche.

Adopté à l'unanimité

2018-04-06 PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La Municipalité de Namur s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014 – 2018.

QUE La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.

QUE La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2018-04-07 PUBLICITÉ BALADE AU CŒUR DE LA PETITE-NATION ET DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT l'offre de publicité de communications Léonard pour s'afficher dans le guide Balade au cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre ;

CONSIDÉRANT que ce cahier permet une bonne visibilité à la municipalité ;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La municipalité accepte l'offre au montant de 250 \$ plus taxes pour une publicité d'une grandeur de 1/4 de page.

Adopté à l'unanimité

2018-04-08 APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le contrat pour le déneigement des chemins municipaux prend fin le 15 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire donner à contrat le déneigement des chemins municipaux pour les cinq prochaines années ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil mandate la Directrice générale à lancer un appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux pour les cinq prochaines années.

Adopté à l'unanimité

2018-04-09 MISE EN VENTE DU TERRAIN MATRICULE 9486-41-8605

CONSIDÉRANT que le conseil désire mettre en vente le terrain matricule 9486-41-8605 acquis en 2014 ;

CONSIDÉRANT que le terrain avait été acquis en 2014 pour un projet qui ne s'est pas concrétisé ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La Directrice générale soit mandatée à procéder à la mise en vente du terrain situé sur la Route 323 matricule 9486-41-8605 par l'intermédiaire de l'agence immobilière Remax vision secteur de la Petite-Nation.

Adopté à l'unanimité

2018-04-10 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL

CONSIDÉRANT que le Directeur des incendies a déposé le plan de mise en œuvre local 2018 en rapport au Schéma de couverture de risques incendie ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit plan ;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le plan de mise en œuvre local 2018 en rapport au Schéma de couverture de risques incendie soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2018-04-11 AUTORISATION D'ACCÈS CLICSÉQR

CONSIDÉRANT que l'accès à ClicSÉCUR était autorisé à Madame Cathy Viens et qu'elle ne travaille plus au sein de la Municipalité de Namur ;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Pier Lalonde Girard a été nommée à titre de Directrice générale ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Madame Marie-Pier Lalonde Girard, Directrice générale / Secrétaire-trésorière soit et est autorisé à :

- Consulter le dossier de la Municipalité de Namur et agir pour son compte, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu-Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers du Revenu Québec ;

- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;

- Effectuer l'inscription de la municipalité à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon Dossier pour les entreprises ;

- Consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE Les membres du conseil acceptent que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité

2018-04-12 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 71 712.40 \$, apparaissant à la liste datée du 31 mars 2018 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

2018-04-13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 07.

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale / secrétaire-trésorière